

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 **Hampton Green, Jamaïque** – En Jamaïque, des clubs des Éclaireurs seront organisés dans les écoles publiques.
- 2 **Texas, États-Unis** – Des professeurs en communication de la Southwestern Adventist University reçoivent un *Emmy Award*.
- 3 **Wahroonga, Australie** – Un adventiste nommé juge en chef de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- 3 **Michigan, États-Unis** – Le magazine *Envision* de l'université adventiste d'Andrews remporte le prix *Pacemaker Award*.
- 4 **Korobu, Kiribati** – Hope Radio commence à émettre à Kiribati.

Liberté religieuse

- 5 **Moscou, Russie** – Une participation adventiste au forum de la Chambre publique de la Fédération de Russie sur la liberté de conscience.
- 5 **Mareil Marly, France** – La liberté religieuse de plus en plus menacée, dans l'indifférence générale.
- 6 **Florence, Italie** – Convention sur la Liberté Religieuse en Florence.
- 7 **France** – La restructuration de l'Islam en France, pas le rôle du gouvernement, selon le CPDH.
- 7 **France** – Laïcité : Le gouvernement français entame ses consultations en vue d'un aménagement de la loi 1905.
- 8 **Ukraine** – Les églises pentecôtistes et baptistes deviennent illégales dans la république auto-proclamée de Lougansk.
- 8 **Washington DC, États-Unis** – L'USCIRF s'inquiète des résolutions de l'UNESCO.

Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)
BP 100
30, avenue Émile-Zola
77193 Dammarie-les-Lys Cedex,
France

Rédaction

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
communications.ufb@adventiste.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Site web : www.adventiste.org

Directeur de publication

Pedro TORRES

Rédaction

Pedro TORRES

Correspondants

Jérémie ROSSETTI
Karine ELOIDIN
Jeroen TUINSTRA
Rickson NOBRE
Corrado COZZI

Secrétaire de rédaction

Dina LAMBERT

Abonnements - Expéditions

Dina LAMBERT

IMPORTANT :

Dès Janvier 2019 le BIA ne sera disponible qu'en format numérique (PDF) et complètement GRATUIT. Abonnez-vous en suivant ce lien ou en flashant ce code :

<http://bit.ly/abonnerbia>



Nouvelles des Églises adventistes

(DIA / BIA) – Hampton Green, Jamaïque – En Jamaïque, des clubs des Éclaireurs seront organisés dans les écoles publiques.

Le Ministère jamaïcain de l'éducation prend des mesures pour permettre à l'organisation de jeunes adventistes du septième jour de créer des clubs dans les écoles primaires et secondaires de tout le pays, appelée *Les Éclaireurs*.

L'annonce a été faite par le surintendant adjoint de police **Coleridge Minto**, responsable de la sécurité dans les écoles. M. **Minto** a assisté à un service d'initiation au nom de l'honorable **Ruel Reid**, ministre jamaïcain de l'Éducation, au cours duquel près de 1 000 jeunes ont été reconnus comme nouveaux membres des Éclaireurs et autres groupes de jeunes en uniforme de l'Église adventiste.

« Une fois que les protocoles auront été mis au point au cours d'une réunion avec les responsables adventistes de la Jeunesse et le ministère de l'Éducation au cours de la semaine prochaine, nous prévoyons qu'au moins cinq à dix clubs d'Éclaireurs seront créés dans diverses écoles de l'île d'ici la fin de cette année, » a dit Mme **Minto**.

Depuis 2004, le Ministère de l'éducation de la Jamaïque a mis en place un programme d'écoles sûres pour aider les écoles à résoudre les problèmes comportementaux et antisociaux des jeunes.

« Le succès que nous avons connu jusqu'à présent, avec ce programme, peut être attribué à des partenariats avec des organismes comme l'Église adventiste du septième jour. Par conséquent, le ministère invite l'Église adventiste à établir des clubs d'Éclaireurs dans les programmes scolaires nationaux par l'intermédiaire des écoles primaires et secondaires, » a ajouté **Minto**.

Le service inaugural a eu lieu au Camp Verley, Spring Gardens, Sainte-Catherine, le samedi 17 novembre 2018, le jour du sabbat, et a été accueilli par le siège régional central de l'église.

L'Église adventiste de Jamaïque et du monde entier, par le biais de son projet d'Éclaireurs et d'autres clubs de jeunes, a réussi à aider des milliers de jeunes à acquérir les aptitudes à la vie quotidienne et la discipline nécessaires pour occuper des postes de direction dans l'Église et dans la communauté, ont déclaré les dirigeants des Églises.

« Nous sommes ravis de nous associer au ministère pour partager avec les jeunes de notre

pays des principes qui changent la vie et un comportement exemplaire, » a déclaré **Dane Fletcher**, directeur des ministères de la jeunesse et de l'aumônerie de l'Église adventiste en Jamaïque. « Selon les statistiques de la police, la plupart des crimes qui affligent la société, surtout ces derniers temps, sont perpétrés par des jeunes, et nous sommes prêts à soutenir toute cause qui amènera nos jeunes à concentrer leur attention dans des entreprises plus significatives et productives. »

Selon **Minto**, le club des éclaireurs adventiste a été choisi parce que le ministère de l'Éducation est très satisfait des décennies de service de l'Église adventiste à l'édification de la nation, particulièrement dans le domaine du développement des jeunes.

L'Église adventiste de la Jamaïque compte plus de 10 000 membres actifs dans des clubs de quatre niveaux d'âge : Aventuriers (6-9 ans), Éclaireurs (10-15 ans), Chefs-Guides (16 ans et plus) et Jeunes aînés (16 ans et plus), répartis dans environ 500 de ses 740 congrégations sur l'île.

(NAD Adventist / BIA) – Texas, États-Unis – Des professeurs en communication de la Southwestern Adventist University reçoivent un Emmy® Award.

Le département de communication de la Southwestern Adventist University a remporté un *Emmy® award* - considéré comme la plus haute distinction dans l'industrie de la télévision - lors d'une cérémonie télévisée à Houston, Texas, le 10 novembre 2018.

Les professeurs **Kyle Portbury, Michael Agee et Glen Robinson** ont reçu chacun un *Emmy®* pour leur travail sur « Truth » dans la catégorie Historique/Culturelle - Programme/Segment. De plus, le scénariste et réalisateur **Kyle Portbury** a reçu une nomination aux *Emmy®* pour sa réalisation exceptionnelle. La cérémonie de remise des *Emmy® Awards* a été organisée par la section régionale *Lone Star* de la *National Academy of Television Arts and Sciences*.

Produit par le *Southwestern's Institute of Christian Film*, « Truth » raconte l'histoire de la militante des droits des femmes et abolitionniste **Sojourner Truth** et le discours qu'elle a prononcé à la *Convention des femmes* à Akron, Ohio, en 1851. « Truth » est une animation de style roman graphique mettant en vedette les voix d'un certain nombre d'étudiants et de membres du personnel en communication, ainsi que d'acteurs professionnels. Il s'agit du premier épisode de la série « True Heroes » de l'*Institute of Christian Film*, avec le deuxième épisode, « Resistance », actuellement en production.

Le prix *Emmy*® est le plus récent et le plus reconnu des nombreux prix que les trois professeurs ont reçus au cours de leur carrière professionnelle.

Glen Robison, Ph.D., est surtout connu comme écrivain, avec plus de 200 articles et histoires ainsi que 22 livres publiés. Au fil des ans, il a reçu deux prix « Angel » pour la rédaction et la révision, deux mentions honorables de la *Society of Adventist Communicators* pour la rédaction et la conception Web, un prix « American Fiction Awards » en 2018 et une sélection officielle par « New Apple Book Awards I » en 2018.

« C'est une joie de travailler sur les projets de l'Institute of Christian Film et un honneur de collaborer avec les deux professeurs talentueux avec lesquels je partage mon département, » dit **Robison**.

Michael Agee, directeur du département et directeur général de la chaîne de télévision KGSW de l'université, a également une longue histoire en tant que directeur de station radio. Il a été trois fois lauréat du prix « Dove » de la station de l'année de la « Gospel Music Association », a reçu le prix de la station de l'année de « Radio and Records », a été finaliste pour un prix « Marconi » et a reçu le prix « Crystal Community Service » de la « National Association of Broadcasters ».

« Je suis très enthousiaste à l'idée de ce que cela signifie pour notre ministère, » déclare M. Agee. « Je suis fier de la reconnaissance de mes collègues et du dur labeur qu'ils ont fourni. »

Au cours de sa vaste carrière cinématographique, **Kyle Portbury** a remporté de nombreux prix, dont le prix du meilleur documentaire au « Mountain Film Festival » en Californie pour son film « The Mountain Within ». Il a également décroché 15 prix internationaux dont le prestigieux « CINE Golden Eagle » pour sa série télévisée « Beyond the Search », et une nomination pour la meilleure réalisation de fiction en ligne aux « 2017 Australian Directors Guild Awards » pour la version à six mini-séries de « Tell the World ».

« Nous sommes honorés de recevoir un *Emmy*® award pour *Truth*, » dit **Portbury**. « Le courage de Sojourner de s'élever contre l'injustice d'il y a 167 ans résonne encore aujourd'hui. Ce sont les sacrifices de gens comme « Sojourner Truth » qui nous encouragent aujourd'hui à continuer d'essayer de faire ce qui est juste, peu importe les conséquences. »

(*Adventist Record / BIA*) – Waroonga, Australie – **Un adventiste nommé juge en chef de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.**

Un membre de l'Église adventiste du septième jour a été nommé juge en chef de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG). **Sir Gibbs Salika**,

membre de l'Église adventiste Hohola de Port Moresby, a été nommé le 13 novembre 2018 pour un mandat de 10 ans.

« Le juge Salika est le plus ancien juge de la Cour nationale et de la Cour suprême et sera un juge en chef fort et indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, » a déclaré le Premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, **Peter O'Neill**. « Je félicite le juge Salika pour sa nomination, et je suis confiant qu'il fera preuve du leadership dont le juge en chef a besoin. »

Les dirigeants de l'Église adventiste de la PNG ont également exprimé leurs félicitations au nouveau juge en chef.

« Le juge Salika est l'un des anciens qui a servi le plus longtemps dans notre église, et il est un membre fort et dynamique de l'église depuis de nombreuses années maintenant, » a déclaré **Rex Koi**, secrétaire général de la Fédération Centrale de la Papouasie. « Nous louons Dieu pour son leadership, représentant en tant qu'adventiste la plus haute responsabilité dans le système [judiciaire] de notre pays. »

« Au nom de nos travailleurs et des membres de l'Église, j'aimerais féliciter le juge en chef Gibbs Salika pour sa nouvelle nomination, » a déclaré **Kepsie Elodo**, présidente de l'Union des Missions en Papouasie Nouvelle Guinée. « Nous sommes fiers de ses réalisations et nous croyons que Dieu l'a nommé à ce poste. »

« Nous exhortons le juge Salika à laisser le Saint-Esprit diriger et guider en tout temps et l'encourageons à être loyal à son travail et à prendre des décisions justes pour plaire aux hommes et à Dieu. En plus de notre soutien par la prière, nous lui souhaitons la bénédiction de Dieu dans toutes ses entreprises. »

Le juge Salika en est actuellement à son premier mandat à titre de juge en chef adjoint. Il a été juge à la Cour nationale et à la Cour suprême pendant plus de deux mandats consécutifs depuis 1989.

(*EUDNews / BIA*) – Michigan, États-Unis – **Le magazine *Envision* de l'université adventiste d'Andrews remporte le prix *Pacemaker Award*.**

Le 27 octobre 2018, le magazine *Envision*, produit par des étudiants de l'Université Andrews, a reçu un prix *Pacemaker* de l'Associated Collegiate Press (ACP).

Connu sous le nom de « Prix du meilleur journalisme universitaire », les prix *Pacemaker* sont présentés chaque année par l'ACP. **Paul Kim**, président du département d'arts visuels, de communication et de design de l'université, déclare : « Ces [prix *Pacemaker*] sont communément appelés les *Prix Pulitzer* du journalisme universitaire ».

Les candidatures au prix *Pacemaker* couvrent une variété de types de publications, y compris des publications en ligne, des journaux, des annuaires et des magazines. Chaque entrée est soigneusement jugée sur la couverture et le contenu, la qualité de la rédaction et du reportage, le leadership, le design, la photographie et le graphisme.

Heather Thompson Day, professeur agrégé de communication à l'Université Andrews et rédactrice en chef du magazine *Envision*, décrit plus en détail l'importance de ce prix. « Nous avons fait concurrence à des écoles comme Harvard, Columbia et Baylor. Les 17 meilleures publications de magazines du pays ont été sélectionnées parmi environ 125 articles provenant de leurs écoles potentielles. Le *Pacemaker* indique quelles écoles ont donné le ton pour la publication de magazines dans le pays ». Elle ajoute : « J'aimerais aussi souligner que nous avons été l'une des rares écoles chrétiennes à être nominées, et je crois que nous avons été la seule école chrétienne à gagner ».

Le magazine *Envision* a reçu le prix *Pacemaker* pour son 10^e numéro, qui mettait en vedette **Mekayla Eppers**, Miss America 2018. Sur la couverture, photographiée avec un signe **#MeToo**, Eppers parle avec émotion de ses propres expériences personnelles d'agression sexuelle. Le magazine comprenait également des histoires, présentées par de jeunes étudiants, intitulées « Pourquoi les chrétiens sont-ils si faux ? », « Puis-je être chrétienne et féministe ? » « Facebook me fait détester mes amis », « DACA et la mort des rêves » et « 17 ans d'esclavage ».

Visitez envisionmag.com pour lire le blogue d'*Envision*, voir les exigences de soumission et regarder des vidéos en arrière-scène sur les personnes présentées dans le magazine et les équipes d'étudiants qui ont tout mis en œuvre.

Fondée en 1874, l'Université Andrews est l'institution phare de l'enseignement supérieur de l'Église adventiste du septième jour et offre plus de 200 domaines d'études, y compris des diplômes supérieurs. Son campus principal se trouve à Berrien Springs, dans le Michigan, mais l'université offre également des cours dans des collèges et des universités de 19 pays du monde entier.

(Adventist Review / BIA) – Korobu, Kiribati – Hope Radio commence à émettre à Kiribati.

La nouvelle station adventiste atteindra 60 pour cent de la population du Pacifique Sud.

La plus récente station de **Hope-Radio** de la région du Pacifique Sud a fait son apparition sur les ondes, dans le but de partager des nouvelles de Jésus avec les habitants de Kiribati.

La nouvelle station est située au siège de la Mission de Kiribati à Korobu, dans le sud de Tarawa. Le lundi 12 novembre, elle a commencé à émettre pour la première fois. L'animateur **Tarataake Angirio** a fait la première émission, disant quelques instants plus tard que c'était un jour historique pour l'Église adventiste du septième jour dans ce pays.

« C'était quelque chose dont il fallait être heureux et fier en tant que membres adventistes du septième jour ; pour la première fois dans l'histoire, nous avons la radio », a-t-il déclaré.

La nouvelle station, une initiative de la Trans Pacific Union Mission basée à Suva, Fidji, doit ouvrir officiellement ses portes le jeudi 13 décembre 2018.

« Nous louons Dieu pour ce nouveau projet, qui portera la bonne nouvelle du salut plus loin dans les maisons de personnes que nous ne connaissons pas », a dit **Luther Taniveke**, président de la mission de Kiribati. « Le projet est complété par quelques travaux d'entretien ménager que nos garçons vont enfin mettre en place. Je suis enthousiaste à propos de ce projet médiatique parce que l'une de nos visions pour 2020 a été réalisée. »

Les travaux de construction sur le site ont commencé en septembre, lorsqu'une équipe de quarante ouvriers a excavé les fondations, construit les semelles et coulé la dalle de béton pour la base de la tour de transmission radio de 50 m (164 pieds). Ces dernières semaines, les foreurs **Dale Dawson**, **Dale Main** et **Chris Nilsson** de Sydney, en Australie, ont construit la tour et mis en service la station radio avec l'aide de six hommes de Kiribati, qui ont été formés comme foreurs dans ce processus.

Le chef de projet **Colin Dunn** a dit qu'ils ont fait l'expérience de la direction et de l'intervention de Dieu de plusieurs façons.

« Je suis satisfait des résultats obtenus, » a-t-il dit. « Les étapes pour y arriver ont été assez difficiles ».

Le dernier défi concernait la licence radio, selon **M. Dunn**. « Notre licence radio était sur 91 MHz, mais nous avons découvert, à notre grand regret, que 70 % des véhicules sur l'île - des importations japonaises d'occasion - ont des radios qui ne reçoivent que jusqu'à 90 MHz, » explique Dunn.

« Que faire ? Les basses fréquences ont toutes été utilisées. **Tarataake** est allé rendre visite à un ex-président de Kiribati qui est toujours un homme politique [et] qui détenait une licence pour 89 MHz, mais la fréquence n'avait pas été en ondes depuis un certain temps. Il a donc écrit une lettre à l'autorité des communications pour lui demander de renoncer à sa licence, et la Commission a

maintenant accordé 89 MHz à Hope Radio », a-t-il affirmé .

La nouvelle station vise à atteindre 60 % des quelques 119 000 citoyens de Kiribati, où l'Église adventiste a toujours eu du mal à trouver une voix, ont déclaré les dirigeants.

Liberté religieuse

(BIA) – Dammarie-les-Lys, France / Moscou, Russie – **Une participation adventiste au forum de la Chambre publique de la Fédération de Russie sur la liberté de conscience.**

Les dirigeants de l'Église adventiste du septième jour ont récemment participé à un forum sur la liberté de conscience organisé par la Chambre publique de la Fédération de Russie à la mi-octobre 2018. Le thème du forum, « La religion dans le contexte du système politique et constitutionnel-juridique de la Russie, » célébrait le 25^e anniversaire de la Constitution de la Fédération de Russie et le 100^e anniversaire du décret de la séparation de l'Église et de l'État.

Les organisateurs de cet événement sont nombreux, on compte la Commission pour l'harmonisation des relations interethniques et interreligieuses de la Chambre publique de la Fédération de Russie ; le Comité permanent des droits culturels, de l'éducation et de la science du Conseil sous la présidence de la Fédération de Russie sur le développement de la société civile et des droits de l'homme. On trouve également la Commission pour l'amélioration de la législation et des pratiques répressives du Conseil de coopération avec les associations religieuses qui relève du Président de la Fédération de Russie, du Département des relations entre l'État et la confession (IGSU R), de l'Académie russe d'économie nationale et d'administration publique, qui relève du Président de la Fédération de Russie, de l'Association russe pour la protection de la liberté religieuse (RARS) et du Centre juridique slave (SPT).

De nombreuses personnalités religieuses et publiques ont participé à ce forum. On y trouvait des universitaires religieux, des juristes, des militants des droits de l'homme ; ainsi que des représentants de l'administration présidentielle de la Fédération de Russie, de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Ce symposium comptait également la présence des organes exécutifs fédéraux, des forces de l'ordre et des membres de la Chambre publique de la Fédération de Russie.

Les pasteurs et les dirigeants de l'Église adventiste de la Division Europe-Asie, de l'Union de Russie occidentale et de l'Association de Moscou ont apporté une contribution importante au débat.

Le 25^e anniversaire de l'adoption de la Constitution de la Fédération de Russie - la base juridique de l'État et de la société russes - est l'occasion d'évaluer les réalisations et les problèmes des relations religieuses actuelles de l'État en Russie et la participation des associations religieuses au développement de la société civile.

Les participants au Forum ont noté que les associations religieuses et les organisations à but non lucratif interagissent activement avec l'État sur un large éventail de tâches nationales essentielles. Ce type de coopération est nécessaire en matière caritative, d'éducation des jeunes, de mise en œuvre de programmes à grande échelle dans le domaine de la culture et de l'éducation. Il est difficile de surestimer la contribution des associations religieuses à la préservation de notre patrimoine historique, de nos valeurs familiales spirituelles et morales intemporelles et de leurs efforts pour préserver l'unité et l'harmonie sociale.

Les participants ont également reconnu les efforts déployés par l'État pour créer des conditions propices aux activités des associations religieuses dans le pays et leur aide pour résoudre les problèmes et questions d'actualité. Le débat a porté sur des questions d'actualité concernant la réglementation juridique, ainsi que sur les réalisations et les problèmes dans le domaine des activités religieuses, le développement du mouvement des volontaires, la mise en œuvre de la liberté de conscience dans le contexte de la législation anti-extrémiste, les relations foncières et patrimoniales des associations religieuses, les activités spécialisées dans le domaine religieux, l'interaction des associations religieuses avec les autorités gouvernementales et gouvernementales locales. Ils ont identifié les principaux problèmes sur ces sujets qui nécessitent des solutions et des améliorations supplémentaires.

En fonction des résultats du forum, des recommandations et des suggestions seront élaborées et envoyées aux autorités compétentes de l'État et aux organisations intéressées dans le contexte des questions examinées, et une série de documents et de rapports des participants au forum seront publiés.

(aed-france.org) – Mareil Marly, France – **La liberté religieuse de plus en plus menacée, dans l'indifférence générale.**

(Communiqué de presse) : Le Rapport 2018 sur la liberté religieuse dans le monde fait état de violations importantes de la liberté religieuse dans 38 des 196 pays étudiés de juin 2016 à juin 2018 – soit près de 20 % des pays à travers le monde. Des discriminations ont ainsi été attestées dans 17 pays et des persécutions dans 21 autres.

Pour **Marc Fromager**, Directeur de l'AED, « Le recul militaire de l'État islamique n'a malheureusement pas permis une amélioration de la situation : le fondamentalisme constitue désormais une menace universelle, imminente et omniprésente, et certains acteurs étatiques organisent ou tolèrent des atteintes inadmissibles à la liberté religieuse. Le champ d'exercice de celle-ci ne cesse de reculer, au détriment de la paix et de la stabilité. »

Le Rapport s'alarme d'une banalisation des atteintes à la liberté religieuse, sous l'action conjuguée d'un ultranationalisme agressif et d'un fondamentalisme qui tend à s'universaliser, et ce dans une indifférence quasi générale.

1. On observe une augmentation des menaces que les acteurs étatiques font peser sur la liberté religieuse – qu'ils les organisent (ex : Chine, Russie) ou les encouragent, en garantissant une impunité systématique aux auteurs de ces atteintes (ex : Inde). Cette hostilité à l'encontre des minorités religieuses s'est aggravée au point de pouvoir qualifier ce phénomène d'ultranationalisme agressif.

2. Alors qu'une diminution des violations de la liberté religieuse imputables aux islamistes a été notée dans certains pays (ex : Tanzanie, Kenya), la situation s'est manifestement aggravée dans beaucoup d'autres (ex : Niger, Somalie). Le succès des campagnes militaires contre l'Etat islamique a dissimulé la propagation dans certaines régions de mouvements islamistes militants (ex : Egypte, Nigeria). De longues traditions de pluralisme et d'harmonie religieuse ont ainsi pu être remises en cause (ex : Indonésie). En Occident, les attaques extrémistes motivées notamment par la haine religieuse connaissent une recrudescence préoccupante. À ce titre, cette menace peut être qualifiée de terrorisme de voisinage.

3. Les groupes minoritaires font généralement face à une barrière d'indifférence et leur sort a été ignoré par une société qui ne considère pas la liberté religieuse comme une priorité.

À l'approche du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 18 reconnaît la liberté religieuse, l'AED rappelle que celle-ci constitue un élément fondamental d'un authentique État de droit et la voie fondamentale pour construire une paix durable.

Afin d'éveiller les consciences, l'AED appelle :

– les pouvoirs publics à respecter les droits des communautés religieuses, à n'y apporter que des limites indispensables, réellement justifiées et proportionnées ;

– les responsables religieux à reconnaître la liberté de l'« homo religiosus » et à faire preuve d'une ouverture au dialogue

– et les communautés religieuses et les familles à transmettre aux jeunes générations, dès leur plus jeune âge, le souci du respect réciproque.

Le Rapport 2018 sur la Liberté Religieuse dans le monde : <https://www.liberte-religieuse.org/>

(BIA) – Florence – Italie – Convention sur la Liberté Religieuse en Florence.

Chaque année, dans le monde entier, l'Église adventiste consacre un samedi à la liberté religieuse. En Italie, les célébrations de cette journée ont lieu le 17 février, un jour important dans l'histoire du mouvement protestant italien, jour où, en 1848, le roi **Charles-Albert** a cédé les droits civils aux **Vaudois**. Depuis cette date historique, cela fait 170 ans que durent les « lettres patentes ». 2018 est spéciale à la fois pour les nombreux anniversaires et parce que, cette fois, le 17 février tombe précisément un samedi. Les différentes communautés adventistes ont été invitées à consacrer la journée à la liberté religieuse, dans des sermons et à travers des événements planifiés.

À Florence, les 16 et 17 février, le Département des Affaires publiques et de la Liberté religieuse (PARL) de l'Union italienne des Églises adventistes du septième jour (UICCA) a organisé une convention sur le thème « Droits de l'homme et liberté religieuse : La terrible et palpitante marche vers la liberté. » Deux jours de réunions mettant l'accent sur deux points principaux : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, avec une récurrence de 70 ans ; et la Loi n° 516, qui régit les relations entre l'UICCA et l'État italien, qui fête ses 30 ans.

L'entrevue

En ce qui concerne les deux événements, le pasteur **Davide Romano**, directeur national du PARL, a répondu à quelques questions.

Lina Ferrara : 70 ans après l'approbation et la proclamation de la Déclaration universelle par l'ONU, quel est l'état actuel des droits humains ?

Davide Romano : Bref, on pourrait dire que la Déclaration universelle des droits de l'homme a représenté le moment fondamental pour atteindre le port après un long et difficile chemin. C'est un périple qui s'étend sur plusieurs siècles et qui implique la survenance de nombreux événements tragiques, y compris l'Holocauste. Au cours de ces 70 dernières années, toutes les entités et nations internationales ont été en mesure d'adopter les principes sanctionnés de la Déclaration de 1948. Ceux-ci ont été utilisés comme critères et paramètres sûrs et sans équivoque pour

l'évaluation et l'autorégulation, indépendamment des différentes interprétations que chaque culture a apportées. Néanmoins, dans de nombreuses régions du monde, et pas seulement dans le soi-disant « tiers-monde » (expression discutable), la dignité humaine et les libertés et droits qui la soutiennent ne sont pas suffisamment reconnus et garantis.

L.F. : Dans l'intitulé du thème de la prochaine rencontre sur les droits humains à Florence, deux mots m'ont frappé : « bonheur et jeunesse ». Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

D.R. : La « poursuite du bonheur » est une expression que nous avons volontairement reprise de la Déclaration d'indépendance américaine et nous pensons qu'elle peut encore être considérée comme le but le plus élevé et le plus noble auquel une social-démocratie peut aspirer. Naturellement, c'est un idéal à atteindre, mais nous sommes conscients de son statut profond, et peut-être permanent, dépassé. Les jeunes sont surtout ceux à qui nous voulons inspirer un intérêt indéfectible pour les valeurs de dignité humaine et de liberté, valeurs qui sont uniquement politiques.

L. F. : Pourquoi et comment les droits de l'homme et la liberté religieuse sont-ils si étroitement liés ?

D. R. : La liberté religieuse est l'expression qualifiée de la liberté de conscience. Tous les droits que les êtres humains revendiquent découlent des décisions de leur conscience dans le cadre d'un parcours historique et social. Les droits de l'homme, dans leur universalité implicite, incluent donc aussi le droit à la liberté de religion et de culte, comme le stipule l'article 18 de la Déclaration, outre le droit de ne pas avoir de religion.

L. F. : Cette année marque le 30^e anniversaire de la loi n° 516, qui régit les rapports entre l'Église adventiste et l'État italien. Quelle était la situation avant la signature de l'accord et que signifiait cette loi pour l'Église adventiste ?

D. R. : La saison des accords entre les églises mineures et l'État italien a commencé, comme on le sait, très tard par rapport à 1948, l'année où notre Constitution a été pleinement appliquée. L'article 8 détient probablement le triste record de retard dans l'application de la Constitution à la législation italienne ordinaire. Aujourd'hui encore, de nombreuses Églises et religions qui n'ont pas été en mesure de conclure un accord avec l'État constatent que leur droit et leurs besoins sont, en fait, contrôlés par l'ancienne loi fasciste de 1929 réglementant ce que l'on appelle les « cultes autorisés. » Pour l'Église adventiste, en tant que présence minoritaire en Italie à partir de 1864, être reconnue et protégée par la République italienne signifiait se sentir enfin chez soi plutôt que d'être seulement l'hôte d'une autre

maison. Bien sûr, l'antichambre était longue et souvent désagréable.

L. F. : Ces accords entre l'État et les Églises et confessions religieuses, prévus par la Constitution, sont-ils suffisants ou sont-ils nécessaires ?

D. R. : Le principal traité dans les relations entre l'Église et l'État a certainement été fructueux pour les communautés relativement peu nombreuses qui ont obtenu l'Accord du milieu des années 80 à aujourd'hui. Cependant, il s'est avéré insuffisant pour protéger la grande pluralité de confessions religieuses que nos électeurs n'auraient jamais pu imaginer dans le paysage italien. Depuis près de deux décennies, des propositions législatives ont été élaborées pour promouvoir une protection uniforme de la liberté religieuse pour tous, sans pour autant annuler les accords déjà en place ; toutefois, le Parlement n'a pas encore réussi à établir une nouvelle loi. Cela n'est pas rare en raison d'un manque d'autonomie judiciaire en matière religieuse.

(*Evangeliques.info/ CEPDH/ Le Monde*) – France – **La restructuration de l'Islam en France, pas le rôle du gouvernement, selon le CPDH.**

Emmanuel Macron désire « accompagner la restructuration de l'Islam de France » en modifiant la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. C'est ce qu'indique le 5 novembre le journal *Le Monde*, qui précise que cette initiative fait suite à la poussée de l'intégrisme islamiste. Suite à cette annonce, le **Comité protestant évangélique pour la dignité humaine** (CPDH) s'inquiète pour la liberté de culte.

L'amendement de la loi vise, selon le journal *L'Opinion*, à « responsabiliser les gérants des lieux de culte, à prévenir les dérives et à réduire l'influence étrangère ». L'objectif est entre autres de diversifier les ressources financières des associations culturelles, afin de « limiter l'influence étrangère sur le sol français », précise *Le Monde*.

Dans son communiqué du 9 novembre, le CPDH s'inquiète de cette initiative. Selon le Comité, la volonté « d'accompagner la restructuration de l'Islam de France » remet en cause la loi de 1905 qui stipule que « l'État est neutre entre les religions ». « En matière de foi, chaque fois que l'État a voulu dire ce qu'il faut croire ou comment il faut croire, c'est la liberté de culte qui en a souffert », avertit le CPDH.

(*Evangeliques.info/ Libération*) – France – **Laïcité : Le gouvernement français entame ses consultations en vue d'un aménagement de la loi 1905.**

Le 23 novembre écoulé, le ministre de l'Intérieur a entamé ses consultations avec les responsables

du Conseil français du culte musulman (CFCM) en vue de l'aménagement de la loi 1905. Selon le journal *Libération*, l'objectif est de mieux contrôler les flux financiers.

Après les consultations des responsables musulmans, ce furent celles des protestants le 27 novembre, puis des catholiques le 10 décembre. Les institutions juives ont déjà rencontré le ministre de l'Intérieur le 22 novembre, et craignent également l'impact d'une révision de la loi de 1905.

L'Église catholique partage ces inquiétudes. Lors d'un débat le 19 novembre sur la chaîne télévisée Arte, la directrice du journal catholique *La Croix* avertit d'un risque de pénalisation de la liberté d'expression dans les lieux de culte. Le Comité protestant évangélique pour la dignité humaine est quant à lui d'avis que la restructuration de l'Islam de France n'est pas du ressort de l'État.

Le gouvernement avait déjà ses pistes de réflexion. « L'objectif principal n'est pas une refonte de la loi de 1905 sous prétexte qu'elle serait inadaptée ou obsolète, ni de redéfinir le modèle de laïcité à la française. Il s'agit principalement de mieux organiser l'Islam en France en faisant entrer les associations musulmanes dans le dispositif de la loi de 1905 par le biais d'un aménagement du texte » rappelle la *Libération*. En effet, les associations musulmanes optent davantage pour le statut lié à la loi de 1901, financièrement moins intéressante mais qui permet plus de liberté administrative.

(Evangeliques.info/ Forum 18) – Ukraine – Les églises pentecôtistes et baptistes deviennent illégales dans la république auto-proclamée de Lougansk.

Plusieurs communautés religieuses de l'est de l'Ukraine, dans la République populaire autoproclamée de Lougansk (LPR), deviennent illégales. Aucune église pentecôtiste, baptiste ou adventiste du septième jour n'a pas été acceptée lors d'une procédure de réinscription fixée au 15 octobre, obligatoire dans l'état auto-déclaré de Lougansk (LPR), dans la région du Donbass, près de la frontière russe.

Les catholiques sont, quant à eux, toujours dans l'attente d'une réponse. Deux autres communautés religieuses, toutes deux issues de l'église orthodoxe ukrainienne, ainsi que la communauté Hare Krishna, ont cependant vu leur réinscription acceptée. Les autorités rebelles de

Lougansk signalent que toute communauté religieuse n'ayant pas d'inscription locale sont illégales, informe l'agence de presse Forum 18.

Adrei Litsoev, directeur des Organisations Religieuses et du Département de la Spiritualité et de la Culture, de la Jeunesse et du Sport de Lougansk, a refusé d'exposer les raisons de ces refus. Les mesures que prendront les autorités contre ceux qui se rendront à une célébration sans permission n'ont pas non plus été expliquées.

En septembre 2018, plusieurs actes de persécution ont touché les communautés baptistes et pentecôtistes. Entre autres, l'attaque par des hommes armés de l'église baptiste de Brianka le 26 septembre, puis de l'église baptiste Krasny Luch le 30 septembre. Des leaders pentecôtistes ont également été détenus et amendés pour avoir organisé des célébrations.

La République populaire de Lougansk est un État sécessionniste de l'Ukraine proclamé en avril 2014 et non reconnu par la communauté internationale.

(USCIRF/ BIA) – Washington DC, États-Unis – L'USCIRF s'inquiète des résolutions de l'UNESCO.

La Commission des États-Unis sur la liberté religieuse internationale (USCIRF) a exprimé aujourd'hui sa préoccupation face à deux résolutions récemment adoptées par une commission de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le 10 octobre 2018, la Commission du programme et des relations extérieures du Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté les résolutions 28 et 29 concernant les sites religieux en Terre Sainte. L'USCIRF apprécie les efforts de la Commission pour affirmer, à juste titre, que ces sites « ont une signification religieuse pour le judaïsme, le christianisme et l'Islam ». En même temps, la Résolution 28 décrit les lieux saints d'Hébron/al-Khalil et de Bethléem uniquement comme des « sites palestiniens ».

Le commissaire **Gary Bauer** a mis en garde sur : « L'idée qu'il y ait une question sur la présence historique juive en Terre Sainte et plus particulièrement sur ces sites est inacceptable et diminue les droits religieux du peuple juif. L'UNESCO n'a pas à se prononcer sur la souveraineté territoriale ou à arbitrer des différends territoriaux. »